



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33	
En exercice	:	33	
Présents	:	25	
Votants	:	31	
Convocation et affichage	:	23/06/2022	
Président de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL	
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND	

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAINTE, Bernard CHAMPAHET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE, Simon PLENET.

CM-2022-163 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Le compte administratif (Budget principal – exercice 2021) se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021			
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	19 987 902,83 €	23 094 023,85 €	3 106 121,02 €
Investissement	10 491 638,17 €	10 522 746,36 €	31 108,19 €
Investissement - Restes à réaliser	4 118 864,89 €	1 129 214,75 €	

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption dudit compte administratif.

VU les articles L2121-14 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 24 voix votant pour

Et par 7 voix s'abstenant :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 – budget principal – qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	19 229 400,83 €	22 967 568,29 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	758 502,00 €	40 652,56 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 reporté		85 803,00 €
Total	19 987 902,83 €	23 094 023,85 €
Résultat (déficit ou excédent)		3 106 121,02 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	8 317 980,70 €	6 724 828,45 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	40 652,56 €	758 502,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	45 915,91 €	45 915,91 €
Résultat n-1 affecté		2 993 500,00 €
Résultat n-1 reporté	1 493 354,30 €	
Apurement compte 1069 (3)	593 734,70 €	
Total	10 491 638,17 €	10 522 746,36 €
Résultat (déficit ou excédent)		31 108,19 €
Restes à réaliser	4 118 864,89 €	1 129 214,75 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

(3) Apurement traité par opération d'ordre non budgétaire, suite à l'adoption du référentiel M57, autorisé par délibération n° CC-2020-441 en date du 10 décembre 2020

ENSEMBLE DU BUDGET

Ensemble du budget		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Opérations réelles de l'exercice	27 547 381,53 €	29 692 396,74 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	799 154,56 €	799 154,56 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	45 915,91 €	45 915,91 €
Résultat n-1 affecté		2 993 500,00 €
Résultat n-1 reporté	1 493 354,30 €	85 803,00 €
Apurement compte 1069 (3)	593 734,70 €	
Total	30 479 541,00 €	33 616 770,21 €
Résultat (déficit ou excédent)		3 137 229,21 €
Restes à réaliser	4 118 864,89 €	1 129 214,75 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

(3) Apurement traité par opération d'ordre non budgétaire, suite à l'adoption du référentiel M57, autorisé par délibération n° CC-2020-441 en date du 10 décembre 2020

ARRETE le résultat de clôture de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 3 106 121,02 €
- Section d'investissement : excédent de 31 108,19 € (hors restes à réaliser)

ARRETE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 4 118 864,89 €
- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 1 129 214,75 €

PRECISE que le résultat d'investissement de clôture 2021 prend en compte l'apurement du compte 1069, procédure d'une part rendue obligatoire par l'adoption du référentiel M57 et d'autre part autorisée par délibération n°CM-2020-227 en date du 07 décembre 2020.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que conformément à la loi, Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil Municipal au moment du vote de la délibération.

Fait à Annonay le : 04/07/22
 Affiché le : 05/07/22
 Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22
 Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-33455-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
 CONSEIL MUNICIPAL
 Le Conseiller Municipal

Clément CHAPEL